Volume 10, Nº 4
le 27 janvier 1982

Le Canada signe deux accords de coopération nucléaire

Le chef de la mission du Canada auprès des Communautés européennes, M. l'ambassadeur Richard Tait, et le vice-président de la Commission des communautés européennes, M. Wilhelm Haferkamp, ont signé, le 18 décembre à Bruxelles, un Échange de lettres sur la coopération nucléaire Canada-Euratom.

Cet Échange de lettres complète le processus mis en oeuvre par l'Échange de lettres de janvier 1978 qui modifiait l'Accord de coopération de 1959 entre le gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

Cet Échange donne au canada les assurances de non-prolifération qu'il requiert pour le retraitement et le surenrichissement des matières nucléaires canadiennes exportées à l'Euratom, et, à cette dernière, la prévisibilité à long terme dont elle a besoin pour utiliser ces matières dans ses programmes d'énergie nucléaire.

En 1980, le Canada a exporté quelque 3 500 tonnes d'uranium, d'une valeur de plus de $225 millions, vers les États membres de l'Euratom. Ces États ont investi plus de $1 milliard dans la mise en valeur des ressources canadiennes en uranium, et un certain nombre d'entre eux songent à se doter de la technologie CANDU.

Toujours dans le domaine de la coopération nucléaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et l'ambassadeur de la Suède au Canada, M. Kaj Björk, ont signé, le même jour, un Échange de notes complétant l'Accord de 1977 entre le gouvernement du Canada et celui de la Suède, concernant l'utilisation des matières, de l'équipement, des installations et des renseignements nucléaires transférés entre le Canada et la Suède.

Cet Échange de notes donnera au Canada les assurances de non-prolifération qu'il requiert pour le retraitement des matières nucléaires canadiennes exportées en Suède, et il donnera à la Suède la prévisibilité à long terme dont elle a besoin pour utiliser ces matériaux dans son programme d'énergie nucléaire.

Les deux Échanges représentent un pas important dans l'application de la politique canadienne de non-prolifération et de garanties et ils favoriseront l'évolution du cadre efficace de non-prolifération qui est l'un des grands objectifs de la politique canadienne.

L'industrie laitière canadienne intéresse les Vénézuéliens

Une délégation vénézuélienne, formée de représentants du secteur laitier, a effectué une visite d'une semaine au Canada le mois dernier.

La délégation, présidée par le directeur général du Fonds national de recherche pour l'agriculture et l'élevage, M. Luis Frometa Bello, a visité une fabrique d'aliments de bétail, des exploitations laitières, des installations de recherche et des centres d'insémination artificielle au Québec et en Ontario. En outre, les dix représentants ont reçu des informations sur la mise en marché du lait au Canada.

Selon le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, le Canada est l'un des plus grands producteurs de lait du monde et il peut offrir au Venezuela aussi bien les sujets reproducteurs et les aliments voulus, que les systèmes de conduite et les techniques nécessaires à l'accroissement de sa production laitière.

Le commerce de produits agricoles entre le Canada et le Venezuela se chiffre aux environs de $19 millions dans les deux sens.

Le ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugene Whelan (à droite) *s'entretient avec l'ambassadeur du Venezuela, M. Paparoni* (à gauche) *et avec le président de la Limoneros Livestock Association, M. Omar Baralt, lors d'une réception donnée en l'honneur de la délégation vénézuelienne.*

Le Canada ratifie un pacte visant à éliminer la discrimination

Le Canada a ratifié le Pacte visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, ont annoncé conjointement le secrétaire d'État, M. Gerald Regan, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et le ministre responsable de la Condition féminine, Mme Judy Erola.

Les 30 articles du Pacte énoncent les mesures que se sont engagés à prendre les États signataires pour éliminer toute discrimination contre la femme dans divers champs d'activité, dont la vie politique et la vie publique, le droit à la nationalité, l'éducation, l'emploi, la santé, le mariage et la famille. Certaines dispositions particulières portent sur les droits des femmes rurales et sur l'élimination des stéréotypes.

Le Canada a signé et ratifié la Convention avec l'appui des provinces et des territoires.

L'industrie du pétrole au Canada

Le président de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier (ASSP), M. Harold Renouf, a rendu public un rapport sur les activités et la situation financière de l'industrie pétrolière. Ce rapport porte sur le premier semestre de 1981 et il est fondé sur des données fournies par 75 des plus grandes sociétés pétrolières et gazières du Canada.

Selon cette étude, les recettes qu'a tirées l'industrie pétrolière de toutes ses opérations ont augmenté de 22 p. cent, passant à près de $24 milliards pendant le premier semestre de 1981. Cependant, les bénéfices (revenu net après déduction de l'impôt) ont baissé de 21 p. cent, atteignant $1,8 milliard.

Les sources totales de fonds dont disposait l'industrie sont passées à $11,9 milliards, soit une augmentation de 56 p. cent. Les ressources d'autofinancement (liquidités provenant des opérations) ont légèrement diminué et se sont stabilisées à $4,3 milliards. Les sources externes de fonds ont plus que doublé, atteignant $7,6 milliards, dont environ $4 milliards de nouvelles dettes et d'avoirs propres pour fins d'acquisition et de contrôle.

Les dépenses totales de l'industrie ont augmenté de 24 p. cent, atteignant $4,9 milliards, dont 4,2 milliards ont été dépensés au Canada.

Les immobilisations réalisées en amont par des sociétés intégrées sous contrôle étranger ont particulièrement décliné (de